

Montréal, 18 Juin 2009
Communiqué interne

L'AQTIS remporte une victoire historique !

Après plus de vingt ans de lutte et de nombreuses revendications, l'AQTIS vient de remporter l'une des plus importantes victoires de son existence. L'Assemblée nationale du Québec vient, en effet, de réparer une erreur historique commise à l'endroit des artisans et techniciens membres de notre association en adoptant aujourd'hui le projet de Loi 32 qui étend dorénavant la notion d'artiste à toutes les fonctions exercées par les membres de l'AQTIS. La loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Nous sommes soulagés et satisfaits de ce changement majeur qui nous offre enfin un cadre légal pour régler les questions de négociations et de relations de travail pour l'ensemble de nos membres.

En effet, après un travail acharné qui a abouti à la reconnaissance de dix-neuf postes il y a plus de vingt ans, il a fallu beaucoup de ténacité de la part des dirigeants de l'AQTIS pour continuer la bataille durant toutes ces années afin de revendiquer la reconnaissance de tous les types d'emplois nécessaire à la réalisation d'œuvres audiovisuelles auprès des instances gouvernementales. Le travail inlassable de l'AQTIS, intensifié au cours des quatre dernières années, a finalement porté fruit et connu son dénouement alors que l'AQTIS a réussi à obtenir le soutien du gouvernement et de l'opposition sur la nécessité de rétablir l'équité entre les travailleurs culturels de l'audiovisuel.

Il s'agit d'un moment historique, un changement majeur pour les membres de l'AQTIS, qui s'étaient vus dénier l'accès à un régime de négociation collective légitime pour une partie d'entre eux, lors de l'octroi des reconnaissances de l'association le 1^{er} avril 1988 par la CRAAAP. Vingt-et-un ans plus tard, jour pour jour, la Ministre Christine St-Pierre déposait son projet de loi à l'assemblée nationale.

Malgré la montée aux barricades de l'ADISQ et de l'Association des agences de publicité, qui ont, de plus, alertées inutilement les associations de producteurs de théâtre, tous ces secteurs de l'audiovisuel demeurent, grâce à nos revendications, dans le grand secteur de l'audiovisuel couvert par la loi. Il n'y aura plus de secteurs exemptés ou de fonctions écartées. Il y aura une même loi pour tous.

Concrètement, nous avons désormais accès à une négociation encadrée juridiquement pour l'ensemble des membres de l'AQTIS dans tous les secteurs de production de l'audiovisuel, une définition de ce champs de pratique artistique qui est maintenant modernisée et clarifiée. Donc, tout ce qui s'enregistre sur tous les supports et sur toutes les plateformes de diffusion au public est maintenant considéré.

Par conséquent, l'AQTIS continuera à défendre les droits de tous ses membres. Nous pouvons donc annoncer qu'il y aura de la négociation dans l'air très prochainement. Nous préparons des rencontres pour vous présenter les effets de cette loi modernisée plus en détail et du plan d'action qui en découlera, des informations suivront très prochainement. Bravo à tous les gens qui ont été impliqués dans ce processus et à très bientôt.

Meilleures salutations,

Brunhilde Pradier
Présidente